



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 5020574

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

N/REF : 22/01/2025 15H47 C:005360 I:06744
V/REF : 994815
V/Email reçu le Mercredi 22/01/2025 à 15H47

SEMCODA
Agence De Villeurbanne
31 RUE LOUIS GUERIN
CS 30086
69100 VILLEURBANNE

V/REF.IMM. 00569
IMMEUBLE : L'ORANGERIE II -0569
29-31, RUE LOUIS GUERIN
.
69100 VILLEURBANNE

Vaulx en Velin, le 24 Février 2025

Référence Marché: M_230809003-1

LOCALISATION : ALLEE N31 GUERIN - LOGEMENT DE MME KRUOCH AU 2EME ETAGE - TEL:

MOTIF : INTERVENIR POUR REMPLACEMENT POIGNEE PORTE FENETRE SEJOUR
REGLAGE DE FENETRE OU PORTE FENETRE
/ LU 27/01/25 A 10H19-
RECU APPEL DE M CARRE AJOUTE LE REMPLACEMENT DE LA TRAPPE SUR LA COLONNE
Donneur d'ordre : M. B CARRE

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux de menuiserie

LE 27/01 A 10H00 :
INTERVENTION DEPUIS LE LOGEMENT DE MME KRUOCH AU 2EME ETAGE
REGLAGE DE LA PORTE-FENETRE DE LA CUISINE
CONTROLE BONNE OUVERTURE/FERMETURE - RAS

LE REGLAGE DE LA PORTE-FENETRE DU SEJOUR NECESSITE L'INTERVENTION
D'UN SECOND PERSONNEL POUR REGLAGE DES PAUMELLES AINSI QUE LE
REMPLACEMENT DE LA POIGNEE

LE 30/01 A 11H15 :
INTERVENTION DEPUIS LE LOGEMENT DE MME KRUOCH AU 2EME ETAGE
PRISE DE COTES POUR REMPLACEMENT TRAPPE GAINTE TECHNIQUE
REPLI DU CHANTIER

U
LE 03/02 A 14H30 :
INTERVENTION D'UNE EQUIPE A DEUX TECHNICIENS
INTERVENTION A PARTIR DU LOGEMENT DE ME KRUOCH AU 2EME ETAGE
MISE EN JEU DE LA PORTE FENETRE DU SALON
REMPLACEMENT DE LA POIGNEE DE LA FENETRE DU SALON
REMPLACEMENT DE LA TRAPPE DE VISITE DANS LA CUISINE
NETTOYAGE DES LIEUX

OBSERVATIONS : DT LCOMPTER Email envoyé le 04/02/25 à 17H50 M. B CARRE

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

CS LGESTION Email envoyé le 27/01/25 a 14H06 M. B CARRE

PREVOIR LE REMPLACEMENT DE LA POIGNEE DE LA PORTE-FENETRE DU SEJOUR
EN SUS DES TRAVAUX COMMANDES

NOUS ATTENDONS VOTRE ACCORD AVANT PROGRAMMATION

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Reconnaissance du chantier. Installation et mise en place du matériel.
Réalisation de l'intervention, conformément aux regles de l'art.
Nettoyage du chantier.
Ce descriptif technique n'est pas contractuel.

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix
d'achat sauf conditions particulieres convenues avec le client.

=====				
Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,00	MS00001-Forfait déplacement Ag.Villeurb.	2	56,27	56,27
1,00	MS00052-Reglage fenetre/porte fenetre	2	51,15	51,15
1,00	MS00051-Rempl.Béquille pr ouv.a la franç	5	40,92	40,92
1,00	MS00052-Reglage fenetre/porte fenetre	5	51,15	51,15
Quantité	Fournitures - Mise en oeuvre	N°BT	P.U. HT	
1,00	Trappe(s) visite pvc	5	62,71	62,71
TOTAL H.T.				262,20
T.V.A. a 10,00%				26,22
TOTAL T.T.C.En EURO				288,42

Valeur en votre reglement au 31 Mars 2025

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.



Bon de Commande

N° : 994815 du 22/01/2025

Pr.

SEMCODA

AGENCE DE VILLEURBANNE

31, rue Louis Guérin

CS 30086

69100 VILLEURBANNE

Tel:04.78.93.21.92

Immeuble collectif



Individuel



- 2 ans



Non Conventionné



Fournitures seules



Travaux dits urgents



Si coché, reporter la mention
"Travaux Urgents" sur la facture

SERVIMO SAS

101 Avenue Paul Marcellin

69120 VAULX EN VELIN

**Exemplaire à joindre à la facture
dont le libellé sera conforme
aux instructions figurant au bas de page**

Fournisseur

Référence : 272589-FS0061

Téléphone : 04.78.79.36.36

Fax : 04.78.79.35.35 Mail: centreappels@servimo.fr;

Référence de la Demande

N°: 802 785 du 22/01/2025

THCMEEPP Txv hors contra Menuiseries ext Partie privat.

01-EE-2211-ENT-61563100

Marché : M - 230809003-1

Lieu d'intervention

MLE KRUCH Nathalie

31 RUE LOUIS GUERIN

69100 VILLEURBANNE

Téléphone : 06.38.77.44.05

00569-00001-00002-00024 H / Type 2 / 02

Etage : 02

Date entrée: 11/12/2008

Délai

Date limite exécution : 06/02/2025

Observations

Cette Résidence est susceptible de contenir de l'amiante. En conséquence toute intervention devra s'effectuer conformément à l'Article R.4412-97-3-II du Code du Travail.

Prestation à réaliser	Qté	PU HT	Mt HT	Mt TVA	Total TTC
MS00001 Forfait déplacement	1,00	56,27	56,27	5,63	61,90
MS00028 MENUISERIE SERRURERIE EXTERIEURE REMPLACEMENT POIGNEE PORTE FENETRE SEJOUR	1,00				
MS00052 Réglage de fenêtre ou porte fenêtre compris réglage des paumelles, ajustage de la crémone, gâche, graissage des pièces en mouvement, remise en jeu et réglage des vantaux, y compris toutes sujétions	3,00	51,16	153,48	15,35	168,83

Total H.T.	209,75
Total TVA	20,98
Total TTC	230,73

SEMCODA rappelle à l'Entreprise, titulaire du présent bon, qu'elle doit veiller au respect des règles de sécurité fixées par le code du travail

Demande de travaux suivie par CARRE Bruno le 22/01/2025

Le Responsable
Nom et Signatu

Le Responsable d'Agence.
Alban BLOCHET

Visa pour bonne exécution
(Nom, Prénom, Date et Signature)

Facture libellée au nom de SEMCODA

et à adresser en 1 exemplaire à SEMCODA AGENCE DE VILLEURBANNE

EDN5



Bon de Commande

N° : 994815 du 22/01/2025

Pr.

SEMCODA
AGENCE DE VILLEURBANNE
31, rue Louis Guérin
CS 30086
69100 VILLEURBANNE
Tel:04.78.93.21.92

Attestation simplifiée de TVA en page suivante

Facture libellée au nom de **SEMCODA**

et à adresser en 1 exemplaire à **SEMCODA AGENCE DE VILLEURBANNE**



S.E.M.CO.D.A

50, rue du pavillon
CS 91007
01009 BOURG en BRESSE CEDEX
Tél: 04.74.22.40.66

Taxe sur la valeur ajoutée

Attestation simplifiée

1 - Identité du client ou de son représentant

Je soussigné : **SEMCODA**

Adresse : **AGENCE DE VILLEURBANNE 31, rue Louis Guérin CS 30086 69100 VILLEURBANNE**

2 - Nature des locaux

J'atteste que les travaux à réaliser portent sur un immeuble achevé depuis plus de deux ans à la date de commencement des travaux et affecté à l'habitation à l'issue des travaux :

- ☐ Maison ou immeuble individuel ☒ Immeuble collectif ☐ Appartement
☐ Autre (précisez la nature du local d'habitation)

Les travaux sont réalisés dans :

- ☒ Un local affecté exclusivement ou principalement à l'habitation
☐ Des pièces affectées exclusivement à l'habitation situées dans un local affecté pour moins de 50 % à cet usage
☐ Des parties communes de locaux affectés exclusivement ou principalement à l'habitation dans une proportion de millièmes de l'immeuble
☐ Un local antérieurement affecté à un usage autre que d'habitation et transformé à cet usage

Adresse : **31 RUE LOUIS GUERIN 69100 VILLEURBANNE**

dont je suis : ☒ Propriétaire ☐ Locataire ☐ Autre (précisez votre qualité) :

3 - Nature des travaux

J'atteste que sur la période de deux ans précédant ou suivant la réalisation des travaux décrits dans la présente attestation les travaux :

- ☒ N'affectent ni les fondations, ni les éléments, hors fondations, déterminant la résistance et la rigidité de l'ouvrage, ni la consistance des façades (hors ravalement)
☒ N'affectent pas plus de cinq des six éléments de second oeuvre :
Cochez les cases correspondant aux éléments affectés
☐ Planchers qui ne déterminent pas la résistance ou la rigidité de l'ouvrage ☐ Huisseries extérieures
☐ Closions intérieures ☐ Installations sanitaires et de plomberie ☐ Installations électriques
☐ Système de chauffage (pour les immeubles situés en métropole)

NB: Tous les autres travaux sont sans incidence sur le bénéfice du taux réduit

- ☒ N'entraînent pas une augmentation de la surface de plancher hors oeuvre nette (majorée pour les bâtiments d'exploitations agricoles de la surface de plancher hors oeuvre brute) des locaux existants supérieure à 10 %
☒ Ne consistent pas en une surélévation ou une addition de construction

4 - Conservation d'une copie de l'attestation et des pièces justificatives

Je conserve une copie de cette attestation ainsi que de toutes les factures ou notes émises par les entreprises prestataires jusqu'au 31 décembre de la cinquième année suivant la réalisation des travaux et m'engage à en produire une copie à l'administration fiscale sur sa demande.

Si les mentions portées sur l'attestation s'avèrent inexactes de votre fait, et ont eu pour conséquence l'application erronée du taux réduit de TVA, vous êtes solidairement tenu au paiement du complément de taxe résultant de la différence entre le montant de la taxe due (TVA au taux de 19,6 % ou 20,0%) et le montant effectivement payé (TVA au taux de 5,5 %, 7,0% ou 10,0%)

Fait à **VILLEURBANNE**

le **22/01/2025**

Signature du client ou de son représentant

Nadia DIAF

Directrice Gestion Immobilière

Numéro: 994815